

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le 25 novembre à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 19 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LESTIEN, Maire.

Présents : M. BOUCHON, M. GOWIE, Mme CHABRIER Claire, Mme DAUMAIN, M. VYNCKE, M. MORIN, M. AUDONNEAU, M. PAJAK, M. ENJARY, M. ROUGELOT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme PETRUZZELLA, Mme DEZARD, Mme OVERZEE, Mme ROUFFIGNAC, Mme GHEERBRANT, M. YENGO, M. ETIENNE, Mme BOURDARIAS, M. MARI, Mme DESMEDT.

Absents : Melle CHABRIER Marie (pouvoir donné à Mme CHABRIER Claire), M. DEMEURE (pouvoir donné à M. DESSAUX), M. DESHAYES, M. JAUNEAU.

Monsieur LESTIEN ouvre la séance à 20 heures 55

Secrétaire de séance : M. YENGO

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LESTIEN propose l'ajout d'un point lié aux départs en retraite d'agents communaux pour lesquels il est souhaitable de fournir au percepteur une délibération venant mettre en place le principe et encadrer les montant des cadeaux faits à ces occasions.

➤ *Accord du conseil.*

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

- ↳ **Décision 40-2010 du 22 octobre 2010**, fixant les tarifs des sorties et soirées organisées par le Club Des Jeunes,
- ↳ **Décision 41-2010 du 9 novembre 2010**, complétant la décision 39-2010 où il y avait lieu de prendre en considération les options proposées, soit cinq options pour un global de 1 890,00 € HT, ce qui porte le global HT à 5 095,00 € HT,
- ↳ **Décision 42-2010 du 1^{er} décembre 2010**, acceptant la proposition de la société MOREAU – 24 bis, Rue du Docteur Babin – 91470 Forges-Les-Bains en vue de procéder à l'installation d'une porte métallique à l'école élémentaire pour un coût de 5 180,00 € HT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2010

Madame DESMEDT fait remarquer que c'est elle et non Monsieur DESHAYES qui a, dans les questions diverses, au sujet du marché forain, proposé le scénario 2 puis ensuite, éventuellement, un passage au scénario 3. Monsieur LESTIEN propose d'indiquer que Madame DESMEDT et Monsieur DESHAYES sont intervenus et ont proposé un démarrage sur le scénario 2 avec migration éventuelle vers le 3.

➤ *Cette remarque prise en compte, le compte rendu est approuvé par 20 voix, 5 abstentions.*

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES LOCAUX SPORTIFS DU STADE

Monsieur BOUCHON rappelle les grandes caractéristiques de ce projet qui a déjà été présenté deux fois, une première fois lors d'une réunion spécifique avec l'architecte et une seconde fois lors de la dernière commission travaux :

	NEUF	REHAB/HABILLAGE
PROGRAMME	. 4 vestiaires + douches . 1 salle réunion . Sanitaires publics (H/F)	. Dépose bardages verticaux tribunes . Habillage tribunes + buvette . Vestiaires existants : salle d'inscription tournois de pétanque + stockage matériel
MATERIAUX	. Maçonnerie (structure) . Toiture végétale . Revêtement bois . Revêtement caillebotis caoutchouc + végétation	. Revêtement bois . Revêtement caillebotis caoutchouc + végétation . Peinture
SURFACES	195 m ² (shon) ; 183 m ² (su)	-
COÛT ESTIMATIF	450 000 € HT	

Le programme de travaux prévoit un mélange de critères HQE et BBC avec par exemple une VMC double flux, des lumières basse consommation, une isolation par l'extérieur, une toiture végétalisée pour le bâtiment neuf.

En ce qui concerne les tribunes, elles seront habillées avec un bardage bois qui se poursuivra sur le bâtiment de la buvette via une jonction à créer pour obtenir un visuel homogène et esthétique.

Madame DAUMAIN demande le nombre d'utilisateurs potentiels ?

Monsieur BOUCHON répond que le bâtiment peut accueillir jusqu'à 100 personnes maximum, ce qui permet d'assurer les jours de manifestations sportives.

Monsieur ETIENNE demande s'il n'était pas envisagé de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit des tribunes ?

Monsieur BOUCHON répond que cela était effectivement envisagé mais que la pente du toit ne l'a pas permis.

Madame DAUMAIN demande le nombre d'adhérents au club de foot ?

Monsieur VYNCKE répond que le FOC a 400 adhérents.

Monsieur YENGO fait savoir qu'il est favorable à ce projet ne serait ce que pour les boulistes, mais qu'en ce qui concerne le foot, le mauvais état du terrain en herbe a justifié le départ du FOC vers Limours. Sans amélioration, le club ne reviendra pas.

Monsieur LESTIEN répond que ce terrain est tellement sollicité, que les services techniques peinent à le maintenir en état ; les reprises de gazon n'ont pas le temps de s'installer.

Madame BOURDARIAS demande quels seront les coûts de fonctionnement ?

Monsieur BOUCHON répond qu'il est difficile pour l'instant d'avancer des chiffres mais que tout a été prévu pour réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien comme la modularité de l'occupation ou le carrelage mural toute hauteur dans les sanitaires.

Madame BOURDARIAS demande ce qui est prévu au niveau surveillance ?

Monsieur BOUCHON répond que la surveillance sera assurée par le gardien du gymnase qui pourra voir les nouveaux locaux depuis son logement.

Monsieur LESTIEN rappelle que ce projet est partie intégrante du contrat régional grâce auquel la commune va bénéficier d'une subvention de 50 %.

Monsieur VYNCKE précise qu'il devrait également y avoir une subvention de la Fédération Française de Football Amateur qui sera sollicitée prochainement.

Monsieur YENGO demande s'il est question de faire payer les associations utilisatrices ?

Monsieur LESTIEN répond que ce n'est pas envisagé mais que c'est au conseil municipal de décider de faire évoluer la situation s'il le souhaite.

➤ *Le Conseil par 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, autorise le dépôt d'une demande de permis de construire sur la base du projet présenté ci-dessus. Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux travaux à signer cette demande.*

PROJET EDUCATIF

Madame CHABRIER rappelle que le projet éducatif en vigueur date de 2003 et que la commission des affaires scolaires a voulu l'actualiser pour tenir compte des évolutions souhaitées par la municipalité.

Par rapport au document qui a été transmis avec la note de synthèse, Madame CHABRIER souhaite un ajout qui concerne l'obligation pour le personnel d'animation encadrant les enfants de manger avec les enfants et, bien évidemment le même repas, pour des raisons évidentes de pédagogie et d'éducation.

Cette obligation emporte la gratuité des repas fournis. Sont concernés les animateurs de la pause méridienne et de l'ALSH.

Madame CHABRIER précise que ce projet sera transmis aux services de Jeunesse et Sports ainsi qu'à la CAF qui finance les actions du service enfance jeunesse.

Monsieur ETIENNE demande si ce projet sera diffusé dans le journal ?

Monsieur LESTIEN répond par l'affirmative.

➤ *Le projet éducatif amendé est approuvé par 25 voix.*

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur LESTIEN explique qu'un agent des services techniques est parti en retraite dernièrement et qu'un autre a pris un mi temps parental pour trois ans ces derniers mois. Pour combler ce déficit et faire face à l'accroissement de la charge de travail, plus de bâtiments (gymnase et CTM) mais également plus d'espaces verts, il est proposé de recruter deux personnes ce qui correspondrait à une augmentation d'effectif d'un demi poste pendant le mi temps parental, puis à un poste complet d'ici trois ans, à la fin de ce mi temps. Une première personne a été choisie suite à une série d'entretiens d'embauche. Il s'agit d'une personne polyvalente dotée d'une bonne expérience. Le salaire négocié est à 1 600 € net par mois.

Madame PETRUZZELLA demande quelles sont les spécialités et l'expérience de l'intéressé ?

Monsieur BOUCHON répond que cette personne est titulaire d'un CAP de menuiserie, mais que le plus intéressant est son expérience en entretien général d'espaces verts et de bâtiments puisque pendant plusieurs années, elle s'est occupée d'un camping tant pour l'entretien que pour la gestion. C'est cette expérience qui a vraiment plu chez cet homme âgé de 50 ans. De plus, il a déjà travaillé pour le compte de la commune en contrat à durée déterminée il y a quelques années et a donné toute satisfaction. Pour cette personne qui devrait arriver durant la première quinzaine de janvier, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre prochain. Le salaire chargé en année plein est de 31 000 €.

Pour le second recrutement, dont les entretiens vont commencer prochainement, c'est un agent d'entretien polyvalent en bâtiment qui est recherché avec en plus, la compétence électricité.

Monsieur MARI demande les chiffres de l'évolution du personnel depuis le début du mandat.

Monsieur LESTIEN répond que chaque année est annexé au budget primitif, le tableau des emplois communaux.

Ce tableau lui sera transmis

➤ *Le conseil par 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2010.*

CESSION D'UNE PARTIE DE LA RUE DE BOISSY

Monsieur GOWIE fait part d'une demande formulée par un propriétaire dont le garage donne sur la contre allée de la rue de Boissy, en vue de racheter à la commune ce qui correspond à l'entrée de leur garage, soit une superficie de 43 m², pour l'instant comprise dans le domaine public communal. Le Domaine a estimé le prix du m² à 36 € avec une marge de négociation de 10 %, et le propriétaire a fait part de son souhait d'acquérir à 32,40 € le m².

Sur un plan formel, le conseil est appelé à :

- ~ Constater la désaffectation de cette surface, c'est-à-dire le fait qu'elle n'est plus utilisée par le public. C'est le cas, dans les faits, puisqu'il s'agit de l'accès au garage,
- ~ Prononcer le déclassement de cette surface en vue de la réincorporer dans le domaine privé communal.
- ~ Autoriser la vente au prix de 32,40 € le m², prix proposé par la commission urbanisme et donc autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, étant précisé que les acquéreurs se sont engagés à prendre en charge tous les frais liés à cette opération.

➤ *Accord du conseil par 19 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.*

DECISION DE PRINCIPE SUR LA RETROCESSION DES VRD DU LOTISSEMENT LES ACACIAS

Monsieur BOUCHON rappelle que le conseil municipal a défini le 24 juin dernier la procédure administrative et technique pour traiter les demandes de rétrocession des VRD des lotissements.

1^{er} point, la demande : elle est formulée par l'association syndicale libre de la Vallée Coutumace, délibération prise à la majorité des membres de l'association, elle est donc recevable.

2^{ème} point, les surfaces concernées par la demande : il s'agit des parcelles cadastrées C 785, C 788, C 917 qui correspondent à l'allée des Acacias et à l'Allée des Sorbiers, plus la parcelle C 915 qui est actuellement à l'état d'espace naturel et qui est un accès potentiel vers les zones boisées situées au dessus.

3^{ème} point, l'exhaustivité des réseaux existants : à priori, tous les réseaux souhaitables existent. Il ne reste plus qu'à contrôler leur état en vue d'une remise en état éventuelle par l'association syndicale.

Monsieur YENGO demande si l'impasse des Sorbiers permet le passage des véhicules ?

Monsieur VYNCKE, qui est le président de l'association, répond que le camion benne, pour le ramassage des ordures ménagères, l'emprunte régulièrement.

Monsieur ETIENNE demande si les voies sont au gabarit standard ?

Monsieur BOUCHON répond que c'est le cas partout sauf le rétrécissement (voulu à l'origine) de l'Allée des Sorbiers ou néanmoins un camion passe. Il y a de toutes façons, un giratoire au fond de l'Allée des Acacias, ce qui permet un demi tour aisé.

Monsieur LESTIEN, avant de passer au vote, annonce que Monsieur VYNCKE pour des raisons évidentes n'y prendra pas part.

➤ *Le Conseil par 24 voix pour (une non participation au vote) approuve le foncier concerné par la rétrocession à venir, constate que tous les réseaux souhaitables existent, demande en conséquence à l'association syndicale de procéder aux contrôles de l'existant et de transmettre les résultats en mairie.*

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur GOWIE rappelle qu'il y a lieu d'actualiser le Droit de Préemption Urbain sur la base du PLU opposable qui a remplacé le POS.

Les zones du PLU concernées sont toutes les zones UA, UB et UR figurant sur les documents graphiques.

La délibération sera transmise à la chambre des notaires ainsi qu'à tous les autres organismes concernés conformément à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

➤ *Le conseil par 25 voix pour décide d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones UA, UB et UR du PLU, mesure qui sera opposable dès l'accomplissement des formalités réglementaires de publicité.*

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur AUDONNEAU annonce que la meilleure offre qu'il a pu obtenir est celle de la Caisse d'Epargne, donc celle qui était présentée dans la note de synthèse et dont les caractéristiques sont :

- Montant	500 000 €
- Durée	364 jours
- Taux d'intérêt	EONIA + marge de 0,68 %
- Mise à disposition de capital	Par crédit d'office en J pour une demande en j-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- Remboursements des fonds	Par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (pas de montant mini)
- Périodicité de paiement des intérêts	mois civil ou trimestre civil
- Calcul des intérêts	base de calcul exact/360
- Frais de dossier	1 000 €
- Commission de non utilisation	0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.

L'offre concurrente la plus proche est celle du Crédit Agricole avec comme taux l'EONIA et une marge de 0,80 %.

En ce qui concerne la commission de non utilisation, Monsieur AUDONNEAU, précise que l'offre du Crédit Agricole aurait été plus intéressante à condition de ne pas utiliser la ligne de trésorerie et donc de considérer à l'amont que la probabilité d'y recourir est quasi nulle, ce qui n'est quand même pas le cas.

Monsieur ETIENNE soulève que dans la note de synthèse il est fait mention d'un décalage entre dépenses et recettes du fait de la conduite de gros projets. Quels sont ces projets ?

Monsieur AUDONNEAU répond qu'il s'agit de VITALIS dont une partie doit être revendue et du Centre Technique Municipal, dont les premières situations ont été payées et les subventions correspondantes pas encore perçues. L'utilisation d'une ligne de trésorerie est une procédure courante pour pallier ces décalages dans le temps. Une simulation a été faite sur la base d'un tirage de 200 K € de la mi décembre jusqu'à la fin mars 2011 : les intérêts seraient de l'ordre de 300 € par mois.

Bien évidemment, cette ligne a un coût hors intérêts (frais de dossier et commission de non utilisation) mais en contrepartie, garantit la commune contre tout risque de non paiement de ses dépenses obligatoires en fin d'année pour insuffisance de trésorerie.

➤ *Le Conseil par 24 voix pour, 1 voix contre accepte la proposition de la Caisse d'Épargne. Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer le contrat correspondant.*

ADHESION AU PNR DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Monsieur LESTIEN rappelle que la décision prise ce soir va être la conclusion de quatre années de travail et de réflexion.

Pour prendre connaissance du détail de tout ce travail, il suffit de consulter le site du PNR.

Après un rappel de la chronologie des principales étapes de l'élaboration du nouveau projet de Charte, Monsieur LESTIEN propose de présenter ce projet à partir du rapport, lequel est disponible sur le site. Comme il s'agit d'un rapport de 166 pages, seules les planches les plus importantes vont être détaillées.

Monsieur ETIENNE demande, au préalable, comment s'articule la question de l'adhésion avec la réforme des collectivités locales en cours de réflexion ?

Monsieur LESTIEN répond qu'un regroupement des intercommunalités existantes est possible. Mais en ce qui concerne le PNR, il s'agit d'un territoire résultant de l'adhésion de collectivités à une logique de projet qui se veut transversale et donc non liée à la structuration des collectivités territoriales.

Le projet de charte.

La nouvelle charte est structurée en 4 axes qui se déclinent en objectifs stratégiques, lesquels, se déclinent en objectifs opérationnels tels que présentés en annexe.

Un axe supplémentaire transversal recoupe tous les autres dans l'approche et dans la démarche, en vue d'obtenir des actions coordonnées.

Le PNR pour répondre à ces axes, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, met à la disposition des communes membres, une équipe de 38 personnes, qui a été étoffée par anticipation en vue de la montée en puissance à venir. Cette équipe est à disposition pour apporter une aide technique, administrative et juridique au montage de dossiers y compris les aspects financiers, montage des dossiers de financement.

Sur le plan budgétaire, 90 % du budget du PNR proviennent de financements de la Région et du Département, les 10 % restants correspondent aux cotisations communales ; soit pour Forges, une cotisation de 4,5 € par habitant.

Madame DAUMAIN rappelle le problème qui avait été soulevé au sujet de la sous représentation des nouvelles communes dans les instances du PNR élargi. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur LESTIEN répond qu'il y a en fait une proportionnalité en fonction du nombre des nouvelles communes.

Monsieur LESTIEN présente la carte des communes qui ont déjà voté au sujet du PNR. Cette carte est consultable sur le site du PNR. Elle est actualisée en permanence. Les votes défavorables de Limours et de Briis-Sous-Forges pourraient isoler les communes de Saint-Jean-De Beauregard, de Janvry, de Fontenay-Les-Briis et de Courson Monteloup qui ont voté favorablement.

Monsieur LESTIEN propose de balayer une dernière fois les questions qui reviennent le plus souvent au sujet du PNR :

Le PNR va-t-il régenter ou régler la vie des habitants des communes membres ?

Les habitants des communes membres continueront à relever des règles communales notamment au niveau de l'urbanisme, mais ces règles devront être compatibles avec le Plan de Parc, document qui deviendra opposable aux PLU communaux. Pour Forges, l'élaboration du PLU a intégré cette compatibilité à venir. La seule exception notable à ce principe de libre administration réside dans les règles de protection de certains massifs forestiers, avec par exemple l'interdiction des véhicules motorisés.

Le PNR est-il contre le développement économique ?

Le PNR est pour un développement économique ciblé, en d'autres termes, il n'est pas question d'implanter n'importe quoi n'importe où. Ainsi, le projet de résidence hôtelière pour le golf est compatible avec le Plan de Parc ce qui permettra le moment venu de faire évoluer le PLU pour permettre son implantation.

Le PNR est-il contraignant pour les communes ?

L'adhésion à un projet de charte entraîne l'acceptation positive d'objectifs dont, certains se retrouvent d'ailleurs déjà à l'échelon communal comme par exemple la diversité dans l'offre de logements dans le PLU. Au niveau des actions à venir, le PNR est une force logistique au service des communes membres.

Monsieur ETIENNE évoque l'Opération d'Intérêt National du plateau de Saclay et la prérogative de l'Etat de pouvoir préempter des zones de territoire dans un rayon de 30 km aux alentours.

Monsieur LESTIEN pense qu'il faudra plutôt rechercher la complémentarité par rapport à l'OIN, plutôt que l'opposition, le tout dans l'objectif de préserver les espaces agricoles en minimisant les surfaces à construire. Il s'agira pour notre territoire de répondre aux besoins générés par l'OIN, mais dans le cadre défini par le PNR.

Madame DEZARD fait la déclaration suivante :

« Je ne reviendrai pas longuement sur les questions que nous avons déjà évoquées en réunion publique et qui tournent autour des 4 points suivants :

L'identité du parc, national certes, mais surtout de la Vallée de Chevreuse, un parc trop petit frappé d'un risque existentiel puisque s'il ne grandit pas, il disparaît.

Les moyens de ce parc, ne minimisons pas la part des communes même 10 % du budget, cela fait beaucoup pour des petites communes telles que la nôtre, une approximation nous ferait tourner autour de 17 500 €, c'est la contribution de la commune au budget culture.

La gouvernance du parc avec les communes de l'Essonne sous représentées, peu désirées au départ ce qui rendra leur insertion difficile dans un groupe de communes essentiellement du département des Yvelines.

Enfin, la pertinence de ce projet à la lumière de la réforme des collectivités territoriales qui prendra effet dès 2013.

J'entends bien que ce vote est une opportunité de situer Forges dans un paysage politique. A nous de déterminer si la couleur que nous souhaitons donner à notre commune est plutôt verte, plutôt rurale tournée vers le sud du territoire ou bien si nous décidons de nous tourner vers un nord plus industriels.

Je fais partie des gens qui prennent leur voiture le matin pour rejoindre le plateau de Saclay où va se poursuivre dans les années qui viennent le développement d'activités de pointe de niveau international.

Pour autant, tous les techniciens, ingénieurs et chercheurs qui vont rejoindre les équipes ne sacrifient pas leurs vies sur l'autel de la science. Ils sont déjà nombreux parmi nous avec leurs familles. Ils aspirent à pouvoir sortir le week-end et donner accès à leurs enfants à l'éducation de bon niveau qui est à nos portes.

Que dire de l'état des transports aujourd'hui ? Nous en avons fait le triste constat au sein de ce conseil récemment. Nombre de nos concitoyens rejoignent leur lieu de travail bien plus au nord encore que sur le plateau de Saclay dans des conditions déplorables.

Nous avons voté presque unanimement notre Plan Local d'Urbanisme. Nous avons déjà pointé les projets incontournables et ambitieux qui vont nous permettre d'ouvrir nos portes à ces nouveaux Forgeois de manière raisonnée.

De mon point de vue, nous maîtrisons déjà les outils qui vont nous permettre de mener à bien ces projets. Nous n'avons pas besoin du parc.

Au début du 20^{ème} siècle, Forges a cru à son avenir. Pour promouvoir son activité thermale, la ville a demandé à changer de nom pour s'appeler « Forges-Les-Bains ». Cette recherche d'image, très moderne pour l'époque, n'a pas suffi. D'abord parce que notre eau n'a pas été reconnu d'utilité publique mais surtout parce qu'il n'y avait pas de transport des curistes jusqu'à Forges.

Aussi, je ne voudrais pas que par notre vote d'aujourd'hui, demain, comme hier, le train s'arrête à Limours. »

Madame DEZARD annonce, compte tenu de ce qui précède, qu'elle va voter contre l'adhésion.

Monsieur LESTIEN convient en effet que les communes actuelles du Parc souhaitaient au départ rester entre elles et élargir le moins possible le cercle ce qui a pesé un temps, sur la réflexion. Mais par la suite les choses ont bien évolué.

Sur le fond, le PNR est également intéressant pour le cadre global dans lequel il s'insère du fait de son appartenance à un réseau national.

Quant à la question de l'orientation à venir de notre territoire et, plus largement de celui de la Communauté de Communes, vers le nord ou vers le sud, nul ne peut prédire ce que sera l'avenir.

Par contre, le fait d'intégrer une structure transverse moins dépendante des logiques de territoire est un élément protecteur pour l'avenir par rapport aux évolutions possibles.

Monsieur ETIENNE demande quelles sont les perspectives par rapport aux votes des communes, quelle incidence sur le futur périmètre du Parc agrandi ?

Monsieur LESTIEN répond que la continuité territoriale sera un élément majeur dans la fixation du pourtour définitif, il est trop tôt pour avancer quoi que ce soit. Ce qui est sûr, c'est qu'en cas de vote positif ce soir, Forges devrait être intégrée au futur Parc puisque limitrophe du Parc actuel.

Madame GHEERBRANT fait part de son appréciation positive du PNR qui offre des prestations complémentaires à celles de la Communauté de Communes.

Pour Madame ROUFFIGNAC, l'adhésion au Parc est une assurance face aux incertitudes liées à la réforme.

Pour Monsieur BOUCHON, l'adhésion au Parc est une démarche volontariste autour d'une logique de projets, projets pour lesquels l'équipe du PNR apporte ses compétences et son soutien, le PNR est un outil, à chacun de l'utiliser comme il l'entend.

Monsieur MORIN évoque tout le travail accompli et souligne que les résultats sont dans la lignée de ce qui était souhaité au départ, le projet de Parc est un ensemble bien construit et cohérent.

Monsieur LESTIEN invite le conseil à passer au vote.

➤ *Le Conseil par 23 voix pour et 2 voix contre approuve le projet de charte et décide d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.*

DECISION DE PRINCIPE SUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE VITALIS

Monsieur GOWIE rappelle que la commune a fait l'acquisition de la propriété VITALIS en juillet dernier et qu'il est proposé d'en revendre une partie à la fois pour des raisons budgétaires et pour permettre la réalisation de logements dans le but de diversifier l'offre existante sur la commune. La surface envisagée pour la cession est de l'ordre de 5 000 m², étant précisé qu'une surface d'environ 2 500 – 3 000 m² est conservée à la pointe ouest pour implanter un projet d'accueil petite enfance.

Les projets présentés par les opérateurs devront répondre à la trame suivante :

- ~ 50 à 70 logements maximum,
- ~ 1/3 en accession pleine propriété, 1/3 en accession aidée et un dernier tiers en social,
- ~ SHON globale comprise entre 4 000 et 5 000 m²,
- ~ Un nombre de places de parking idéalement du double du nombre de logements,
- ~ Paysager les espaces verts.

Monsieur ETIENNE demande pourquoi le mot idéalement est employé au sujet des parkings ?

Monsieur GOWIE répond que le PLU fixe deux places par logement sauf pour le social qui bénéficie d'un régime dérogatoire (une place par logement). Tout cela sera à discuter pour obtenir mieux que le minimum.

Monsieur LESTIEN ajoute qu'il y a actuellement six opérateurs qui ont présenté un projet sur la base de cette trame. Une assemblée plénière aura lieu prochainement pour présenter et examiner ces projets.

Madame DESMEDT demande si les projets, compte tenu du nombre de logements annoncé, comprennent les deux bâtiments existants plus des bâtiments neufs ?

Monsieur GOWIE répond que c'est le cas pour tous les projets puisque les deux bâtiments existants ne permettent de créer qu'une douzaine de logements.

Monsieur DESSAUX s'exprime au nom de Monsieur DEMEURE. Celui-ci s'étonne de ce vote alors qu'aucun projet n'a encore été présenté.

Monsieur LESTIEN répond que c'est au contraire logique puisque dans le cas où le conseil s'opposerait au principe de vendre ou au principe d'y construire des logements alors toute discussion et toute réflexion n'auraient plus lieu d'être. Dans le cas d'un vote positif, il est de plus normal que le conseil valide le cadre général de ce qui va être fait puisque cela conditionne notamment l'ampleur des projets. Bien évidemment, il s'agit d'un vote préparatoire. Le conseil municipal sera bien appelé à décider du projet définitif.

➤ *Le Conseil par 21 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention valide le principe de céder une partie de la propriété VITALIS en vue d'y réaliser des logements selon la trame présentée ci-dessus.*

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES DE L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)

Monsieur LESTIEN rappelle la volonté de la municipalité de restructurer le centre bourg en vue de dynamiser le commerce local, sans oublier le projet d'implantation d'un marché alimentaire. Ces actions peuvent être financées par le FISAC, ce qui nécessite de réaliser au préalable une étude diagnostique dont l'objectif sera de dresser un état des lieux et de dégager, tout en les hiérarchisant, une série d'actions.

Une étude similaire, pour une ville comme Monthléry, a coûté 10 000 € et concernait 35 commerces. Il est loisible de penser que pour Forges ce devrait être inférieur à la moitié. Cette étude sera financée à 50 %. Pour le moment, seule la lettre cadre de consultation est demandée par la CCI (qui gère le FISAC), avec la délibération pour prendre rang. Le devis du prestataire retenu sera transmis ultérieurement.

➤ *Le Conseil par 25 voix sollicite le FISAC.*

DEPARTS EN RETRAITE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur LESTIEN rappelle l'usage d'offrir un cadeau aux agents communaux qui partent en retraite. Afin d'éviter tout problème éventuel au percepteur au niveau des contrôles de la Chambre régionale des comptes, il est proposé de mettre en place un barème encadrant ces cadeaux.

Le barème proposé est le suivant :

Carrière à Forges inférieure à 15 ans	:	plafond de 250 €
Carrière à Forges supérieure à 15 ans et inférieure à 25 ans	:	plafond de 350 €
Carrière à Forges supérieure à 25 ans	:	plafond de 500 €

➤ *Accord du conseil par 25 voix pour.*

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ETIENNE fait part de la parution d'un décret le 22 octobre dernier qui renforce le contrôle sur la détention de diplômes pour l'encadrement des activités sportives, notamment l'affichage des diplômes sur les lieux où sont pratiquées les activités.

Monsieur LESTIEN annonce que cette information sera officiellement transmise aux associations.

Monsieur MORIN communique les montants de la subvention accordée par le Conseil Général pour le contrat de développement culturel pour la saison 2010-2011 : pour 18 000 € initialement demandés auprès du Conseil Général, la subvention obtenue est de 13 600 €. Ce chiffre est à comparer à la subvention obtenue pour la saison dernière de 11 000 € soit une augmentation de 24 %. En revanche, contrairement à la saison passée, toutes les actions culturelles présentées cette saison, dans le cadre du contrat de développement culturel, ont reçu l'attention du Conseil Général et ont été subventionnées pour un total de 43% par rapport à la part communale.

Monsieur BOUCHON annonce que :

- les travaux d'aménagement de la rue du Général Leclerc vont durer environ trois semaines,
- que le chantier du Centre Technique Municipal respecte le planning.

Monsieur LESTIEN annonce que le jury de concours se réunira le 8 décembre pour le projet de Maison de Santé (sélection de trois candidats appelés à remettre une esquisse).

Monsieur YENGO demande des nouvelles de la réunion qui devait avoir lieu avec France Telecom au sujet des problèmes de débit internet.


Monsieur LESTIEN répond que la réunion a bien eu lieu, mais que, pour faire court, France Telecom attend le déploiement de la fibre optique.

Monsieur ETIENNE fait part d'une enveloppe de 50 millions d'euros affectée au déploiement de la fibre optique.

Monsieur BOUCHON précise que la Communauté de Communes se saisit de la problématique déploiement de la fibre optique en lançant une étude sur le sujet.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 16 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Antoine LESTIEN